

**Module spécifique orientation Production**

Titre de module	Planification des surfaces de production et des cultures horticoles	Code	EPS- P1
<b>Conditions</b>	<p>Un socle d'au moins deux ans d'expérience professionnelle dans la production et la planification de cultures végétales dans l'horticulture productrice. Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Modules EP-Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail»/EP-Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe»/EP-Q5 «Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes»/EP-P1 «Connaissance et utilisation des plantes»/EP-P2 «Conduire et suivre des cultures végétales»/EP-P4 «Organisation du travail en production» Modules EPS-Q2 «Bases de la direction d'entreprise»/EPS-Q3 «Direction opérationnelle de l'entreprise»</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
<b>Compétences</b>	<p>Les personnes ayant suivi ce module définissent les objectifs de production et établissent la planification correspondante en tenant compte des dispositions légales et de branche. Grâce à une planification détaillée, elles veillent à exploiter de façon optimale les capacités d'exploitation et de production. Elles définissent pour l'entreprise les systèmes optimaux pour les processus de travail et de production. Elles supervisent la production globale et interviennent pour procéder aux corrections éventuellement nécessaires.</p>		
<b>Contrôle des compétences</b>	<p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 20 pages Conception de l'occupation des surfaces de production pour cinq cycles de culture dans la propre entreprise Élaboration de mesures d'optimisation pour l'utilisation de toutes les capacités en surfaces et espaces de culture dans la propre entreprise</p> <p>Position 2: Présentation (durée 15 min.) et entretien technique (durée 30 min) Durée 45 min.</p>		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établir des objectifs de production à partir des indicateurs opérationnels (par ex. chiffres de vente), de la situation actuelle et future (prise en compte des tendances) du marché, des ressources à investir etc.</li> <li>2. Évaluer les avantages et les inconvénients de la mise en place de certificats et de labels dans la production horticole.</li> <li>3. Établir la planification de la production sur la base des objectifs de production.</li> <li>4. Prendre en compte, dans la planification de la production, une utilisation peu gourmande en ressources des matières premières et de l'énergie.</li> <li>5. Sur la base des plans de culture et d'occupation, déterminer les besoins en installations de production pour chaque période de culture.</li> <li>6. Prendre en compte le plan de zones communal lors du choix des méthodes de culture.</li> <li>7. Élaborer des plans de culture et d'occupation pour au moins cinq cycles de culture, compte tenu de la situation actuelle du marché.</li> <li>8. Sur la base des indicateurs opérationnels, contrôler le système d'occupation et identifier le potentiel d'optimisation pour l'exploitation de toutes les capacités en surfaces et espaces de culture.</li> <li>9. Sur la base des indicateurs opérationnels, contrôler le système d'occupation et prendre des mesures correctives pour optimiser l'exploitation de toutes les capacités en surfaces et espaces de culture</li> <li>10. Saisir les mesures correctives dans les plans d'occupation et les vérifier sur la base des calculs des coûts réels.</li> <li>11. Calculer les coûts des installations de production nécessaires pour la culture.</li> <li>12. Examiner le financement des installations de production et évaluer leur rentabilité. Le cas échéant, prise de mesures d'optimisation.</li> <li>13. Analyser les méthodes de travail dans la production horticole et élaborer des mesures de rationalisation en découlant.</li> </ol>		

	<p><b>14.</b> Évaluer le résultat des mesures de rationalisation sur la base des indicateurs opérationnels et, le cas échéant, correction.</p> <p><b>15.</b> Évaluer une fois par an les risques de la production (dégâts causés par la grêle, organismes de quarantaine etc.). Prendre des mesures destinées à réduire et/ou éviter ces risques.</p> <p><b>16.</b> Établir des mesures de production, compte tenu des directives de qualité pour les plantes.</p> <p><b>17.</b> Créer des conditions-cadres et mettre à disposition le matériel annexe afin de respecter les directives légales fondamentales (protection des eaux, ordonnance sur les substances, déclaration obligatoire des parasites, maladies etc.) concernant la production horticole.</p> <p><b>18.</b> Déterminer les mesures permettant de respecter le cadre légal. Contrôle et surveillance du personnel lors de la mise en place des mesures. Le cas échéant, optimisation des mesures.</p>		
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	150
<b>Reconnaissance</b>	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans	<b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS</b>	7 ans

**Module spécifique orientation Production**

<b>Titre de module</b>	<b>Production horticole et commerce</b>	<b>Code</b>	<b>EPS-P2</b>
<b>Recommandé pour personnes venant d'une autre filière/en reconversion</b>	<p>Condition requise: Expérience professionnelle comme jardinier/jardinière dans l'horticulture productrice. Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur:            Modules EP-Q3 «Communication et relations clients»/EP-P1 «Connaissance et utilisation des plantes»/EP-P2 «Conduire et suivre des cultures végétales»/EP-P3 «Vente axée sur la pratique»</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
<b>Compétences</b>	<p>Les personnes ayant suivi ce module organisent et coordonnent le commerce dans la production horticole. Elles tiennent compte des dispositions légales et de branche, notamment dans les échanges commerciaux avec l'étranger et dans le traitement des organismes de quarantaine.</p>		
<b>Contrôle des compétences</b>	<p>Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 minutes</p>		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre en compte les paramètres pertinents (TVA, notes de frais, coûts de transport, taux de change etc.) lors du calcul du prix de vente et d'achat des plantes et produits commercialisés.</li> <li>2. Contrôler, conformément au système de gestion de la qualité et/ou aux directives applicables, la qualité des plantes et produits commercialisés. Ajustement du prix de vente et d'achat et/ou refus de la marchandise.</li> <li>3. Élaborer et mettre à disposition, pour le personnel, les documents et le matériel annexe nécessaire pour que les processus de vente et d'achat se déroulent de façon optimale conformément au système de gestion de la qualité.</li> <li>4. Contrôler le processus allant du choix et de la commande à l'expédition, à la facturation et aux mesures de fidélisation de la clientèle lors de la vente des plantes et produits.</li> <li>5. Évaluer les avantages et les inconvénients de la mise en place de nouveaux instruments et outils annexes (internet, automatisation, numérique) pour le traitement des commandes de clients pour la vente de plantes et de produits.</li> <li>6. Utiliser des systèmes de distribution de plantes connus dans la branche pour la vente et l'achat des plantes.</li> <li>7. Planifier l'élargissement de la gamme par l'achat de plantes et de produits sur la base d'indicateurs opérationnels et des conditions-cadres (principes de l'entreprise, altitude, exposition, capacités disponibles etc.).</li> <li>8. Supprimer les lacunes de la gamme, au vu des exigences du marché, par le biais d'activités commerciales adéquates.</li> <li>9. Contrôler l'écoulement des plantes et marchandises achetées et optimiser, en concertation avec le personnel, le futur élargissement de la gamme par l'achat de plantes et de produits.</li> <li>10. Respecter les directives légales en matière de dédouanement (accords de Washington sur la protection des espèces etc.).</li> <li>11. Établir, organiser, joindre et/ou compléter les pièces et les documents (par ex. formulaire de dédouanement) en rapport avec le dédouanement. Calculer la TVA.</li> <li>12. Établir les directives pour la distribution, l'expédition et le transport rapides, sécurisés et excluant tout endommagement des plantes et des marchandises (matériau d'emballage, mode de transport/d'expédition etc.).</li> <li>13. Contrôler les commandes de plantes et de produits préparées par le personnel. Le cas échéant, définition de mesures d'optimisation.</li> <li>14. Assurer l'expédition/la livraison des plantes et marchandises à la date voulue, à la bonne adresse et dans les quantités et qualités commandées.</li> </ol>		

	<p>15. Déterminer des mesures opérationnelles à prendre dans le commerce afin d'appliquer les directives légales de l'ordonnance sur la protection des végétaux dans le traitement des organismes de quarantaine. Sensibiliser et instruire le personnel, contrôler l'application des mesures.</p> <p>16. Comprendre et mettre en évidence l'utilité et de l'importance du réseau personnel, en Suisse comme à l'étranger. Suivi actif et élargissement de ce réseau.</p>
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences <span style="float: right;">Heures 80</span>
<b>Reconnaissance</b>	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans <span style="float: right;"><b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS</b> 7 ans</span>

**Module spécifique orientation Production**

Titre de module	Organisation du mandat	Code	EPS-P3
<b>Conditions</b>	<p>Un socle d'au moins deux ans d'expérience professionnelle comme chef d'équipe dans l'horticulture productrice. Maîtrise des logiciels Office et de branche courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Modules EP-Q3 «Communication et relations clients»/EP-Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe»/EP-P3 «Vente axée sur la pratique»/EP-P4 «Organisation du travail en production» Modules EPS-Q3 «Direction opérationnelle de l'entreprise»/EPS-Q4 «Gestion financière de l'entreprise»/EPS-Q5 «Marketing dans la branche verte»/EPS-Q6 «Gestion et évolution du personnel»</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
<b>Compétences</b>	<p>Les personnes ayant suivi ce module planifient de manière générale l'utilisation des ressources pour toute l'entreprise (ou des volets/des services de l'entreprise) et pour la préparation des mandats de production. Elles établissent l'ensemble des documents nécessaires afin de garantir le déroulement impeccable des travaux et en discutent avec les responsables d'équipe. Pendant l'exécution des travaux, elles contrôlent régulièrement les aspects techniques et financiers et interviennent là où des corrections sont indispensables. À la fin du projet, elles rédigent tous les documents nécessaires à la livraison au client et le décompte. Elles établissent le calcul des coûts réels, l'analysent et imaginent des mesures concrètes afin d'optimiser les processus de travail.</p>		
<b>Contrôle des compétences</b>	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée: 90 minutes		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fixer et contrôler les directives en partant de l'organisation structurelle et fonctionnelle afin de gérer les mandats au sein de l'entreprise.</li> <li>2. Enregistrer de manière claire tous les mandats obtenus. En déduire le taux d'occupation et le volume actuel de commandes et identifier les temps morts ou les surcharges.</li> <li>3. Sur la base de cette synthèse, noter la date de l'exécution, la durée prévisible et le statut du traitement de chaque mandat.</li> <li>4. Définir des étapes clés dans le projet et contrôler si elles sont respectées.</li> <li>5. Évaluer les éventuels risques et difficultés d'un mandat et prendre des mesures de prévention/réduction de ces risques.</li> <li>6. Établir pour chaque mandat la planification locale et temporelle des ressources (besoins en matériel, infrastructure et personnel, délais de livraison etc.), identifier les goulets d'étranglement et les points critiques et évaluer des solutions.</li> <li>7. Examiner l'exhaustivité et l'exactitude des bases existantes. Clarifier les incohérences et réclamer les données/documents manquants.</li> <li>8. Pour chaque mandat, réunir les paramètres requis pour l'établissement de l'offre sur la base des indicateurs opérationnels.</li> <li>9. Utiliser pour l'établissement de l'offre, en fonction de chaque mandat, une méthode de calcul pour le calcul du prix et des coûts.</li> <li>10. Comparer les diverses possibilités d'établissement d'une offre (propre texte, standardisé à l'aide des logiciels etc.) et établir une offre en fonction du client et du mandat.</li> <li>11. Contrôler si le travail prévu respecte les bases légales (normes, sécurité au travail, CCT, CO, protection de l'environnement etc.) et intervenir en cas de conflits prévisibles, par ex. pour modifier la variante d'exécution.</li> <li>12. Pour l'exécution du mandat, établir un dossier dans lequel figurent l'ensemble des données, des documents et des informations nécessaires, et assurer la transmission impeccable des mandats au responsable d'équipe/aux collaborateurs.</li> <li>13. Vérifier régulièrement l'exécution du mandat et l'avancée de la construction en termes de respect des conditions du projet, de qualité, de délais, de coûts et de respect des bases légales. Procéder à des corrections si nécessaire.</li> </ol>		

	<p>14. S'entendre avec le responsable d'équipe sur l'exécution de travaux en suspens et garantir celle-ci.</p> <p>15. Avec le client, finaliser le mandat et communiquer les normes de garantie.</p> <p>16. Lors de la finalisation de la commande, prendre des mesures de fidélisation de la clientèle.</p> <p>17. Établir le décompte du mandat sur la base de la comparaison des devis et de l'exécution effective.</p> <p>18. Analyser les mandats achevés à l'aide du calcul des coûts réels et identifier des mesures d'amélioration pour de futurs mandats.</p> <p>19. Procéder à une évaluation critique de l'exécution du mandat et intégrer les conclusions à la gestion future des mandats.</p> <p>20. Assurer la transmission des données aux services annexes (service de comptabilité, RH etc.).</p>
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences <span style="float: right;">Heures 40</span>
<b>Reconnaissance</b>	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans <span style="float: right;"><b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS</b> 7 ans</span>

**Module spécifique orientation Production**

<b>Titre de module</b>	<b>Optimisation des équipements et des processus de travail</b>	<b>Code</b>	<b>EPS-P4</b>
<b>Conditions</b>	<p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Module EP-P4 „Organisation du travail en production“</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
<b>Compétences</b>	<p>Les personnes ayant suivi ce module sont responsables de la bonne organisation des processus de travail dans l'entreprise. Elles envisagent les processus opérationnels dans un contexte de réseau, identifient des possibilités d'optimisation et peuvent les mettre en œuvre dans des projets soumissionnables. Elles déterminent et optimisent les coûts des processus opérationnels et des installations techniques.</p>		
<b>Contrôle des compétences</b>	<p>Documentation écrite, longueur au moins 10 pages Développer et/ou organiser la mise en œuvre de l'optimisation des équipements et des processus de travail dans son entreprise ou dans une entreprise tiers.</p>		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer une étude de conception pour les locaux et l'ensemble de l'infrastructure nécessaire au personnel, aux véhicules, machines et appareils utiles à son entreprise ou une entreprise tiers.</li> <li>2. Comparer en situation le stockage des marchandises avec les achats selon les besoins, peser les avantages et les inconvénients et en tirer les conclusions qui s'imposent.</li> <li>3. Transposer les conclusions de l'objectif de formation 2 en recommandations concrètes assorties de mesures d'optimisation au sein de son entreprise ou d'une entreprise tiers et les mettre en œuvre.</li> <li>4. Analyser les processus dans les locaux de l'entreprise, depuis la réception des marchandises jusqu'à leur sortie en passant par leur manutention, identifier les points faibles et formuler des possibilités d'amélioration en tenant compte des ressources et des infrastructures présentes.</li> <li>5. Contrôler la conformité aux dispositions légales des aires et des entrepôts de stockage, développer des mesures, les exécuter ou les confier en mandat afin d'observer ces dispositions.</li> <li>6. Surveiller les stocks, identifier les quantités manquantes et optimiser ainsi la gestion future des marchandises.</li> <li>7. Contrôler le recours aux outils électroniques pour la surveillance et l'optimisation des stocks et les utiliser en situation.</li> <li>8. Jeter les bases de décision pour l'achat ou la location de machines, de véhicules et d'appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers et prendre la décision en accord avec la direction.</li> <li>9. Développer et/ou évaluer des instruments appropriés afin de surveiller en continu la disponibilité des machines et des appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers.</li> <li>10. Implémenter des instruments de surveillance de la disponibilité des machines et des appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers et contrôler régulièrement la mise en œuvre.</li> <li>11. Fixer des directives relatives aux processus de travail en se basant sur l'organisation structurelle et fonctionnelle du système de gestion de la qualité et du controlling.</li> <li>12. Mettre en œuvre les directives relatives aux processus de travail au sein de l'entreprise.</li> <li>13. Comparer différents systèmes de saisie efficace des heures de service pour le personnel, les véhicules, les machines et les appareils et choisir le plus approprié pour son entreprise ou une entreprise tiers.</li> <li>14. Évaluer les heures de service saisies et établir une analyse coût-utilité.</li> <li>15. Sur la base de l'analyse coût-utilité, prendre des décisions afin d'optimiser les processus de travail et l'utilisation du personnel, des véhicules, des machines et des appareils, leur révision ou le remplacement des équipements.</li> <li>16. Appliquer des décisions afin d'optimiser les processus de travail et l'utilisation du personnel, des véhicules, des machines et des appareils, leur révision ou leur remplacement.</li> </ol>		
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	40
<b>Reconnaissance</b>	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>		
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans	<b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS</b>	7 ans